

## **SOLLY AZAR S'ADAPTE AU MARCHÉ DE L'IMMOBILIER ET AUX BESOINS DES PROPRIÉTAIRES DANS L'ASSURANCE DES LOYERS IMPAYES**

### **SOLLY AZAR, EXPERT DES LOYERS IMPAYES DEPUIS 1996**

Selon les chiffres du ministère de la justice, les procédures pour impayés de loyers ont augmenté de 44% entre 2001 et 2016. Et d'après une enquête 2018 « Le Monde », 160 000 décisions d'expulsion sont prises chaque année et leur nombre a augmenté de 75 % depuis 1999.

Pour accompagner cette évolution de marché et les attentes des propriétaires bailleurs, Solly Azar revoit ses critères de tarification et baisse ses tarifs.

### **DES TARIFS EN BAISSÉ JUSQU'A 30%**

Grâce à son expertise technique et à son excellente connaissance du marché des Loyers Impayés, Solly Azar segmente de façon plus fine ses tarifs, selon 4 critères : le profil du locataire, le montant du loyer, la zone géographique et le taux d'effort constaté.

**L'objectif de cette nouvelle tarification est de garantir aux propriétaires une prime proportionnelle et adaptée au risque locatif engagé.**

### **DES GARANTIES DEVENUES INCONTOURNABLES**

- **Le paiement des loyers non-perçus**

En souscrivant la garantie des Loyers impayés de Solly Azar, les propriétaires bailleurs sont indemnisés mensuellement par virement bancaire dès le premier loyer impayé. L'indemnisation prend en charge 100% du loyer, jusqu'à 2 500 € par mois.

- **L'option détériorations immobilières**

Cette option permet de protéger le propriétaire face aux dégâts que peuvent causer les locataires. Elle couvre les frais de remise en état du logement et d'indemnisation des loyers non-perçus pendant les travaux.

- **La prise en charge de l'ensemble de la procédure contentieuse**

Les procédures contentieuses sont souvent lourdes et coûteuses. Solly Azar prend en charge les frais de procédure et vous tiens informé de la progression de la procédure par email.

La Protection juridique est incluse et permet une indemnisation jusqu'à 5 000 € par litige.

- **L'avantage fiscal**

Les propriétaires bailleurs bénéficient également d'un avantage fiscal : la déductibilité des cotisations d'assurance de leurs revenus fonciers.

## TOUJOURS PLUS DE SERVICES POUR LES ASSURES

### La gratuité de l'agrément du locataire

L'agrément permet, à la suite de l'étude de la solvabilité du(es) locataire(s), de valider la prise en charge des garanties dès la souscription d'un dossier. Cette étude est gratuite et garantit aux propriétaires, la prise en charge de leurs sinistres.

### Une procédure contentieuse relayée par e-mail

Afin d'informer et rassurer le propriétaire sur l'avancée de son sinistre, il reçoit un e-mail à chaque étape de la procédure de la déclaration du sinistre à la résolution du contentieux. Le courtier est également informé du suivi de la procédure.

### Sources :

*Ministère de la justice - Rapport annuel « L'état du mal-logement en France » de la Fondation Abbé Pierre, 2018*  
*Lesechos.fr, février 2016 – Edhec, février 2014, Juin 2018 - Le Monde.*

### À propos de Solly Azar

Créée en 1977, Solly Azar, 2<sup>nd</sup> courtier grossiste généraliste, conçoit, distribue et gère des assurances dommages et des assurances de personnes, destinées à une clientèle de particuliers et des professionnels. Solly Azar est aussi un acteur reconnu sur le marché des risques locatifs. Ses produits sont distribués via un réseau de 8.000 intermédiaires.

340 collaborateurs – 44 millions d'euros de chiffre d'affaires. Filiale à 100% de Verspieren, 1<sup>er</sup> courtier français indépendant.

<https://www.sollyazar.com/espace-presse>



**Contact presse : Anne-Florence Liban – Tél. : 01 40 82 81 16 – Email : [relations-presse@sollyazar.com](mailto:relations-presse@sollyazar.com)**

Solly Azar | Société de courtage d'assurances - SAS au capital de 200 000 euros | 353 508 955 RCS Paris  
Siège social 60 rue de la Chaussée d'Antin 75439 Paris Cedex 09 - n°Orias 07 008 500 orias.fr